

GTP CLASSIFICATIONS

Une nouvelle réunion du groupe de travail paritaire (GTP) "critères classants" s'est tenue ce 17 mars faisant suite à celle du 9 mars dernier. L'objet était de poursuivre la définition du référentiel d'analyse proposé par l'UIMM comme outil de classement des emplois.

La CGT a, d'emblée, rappelé que sa proposition de grille à double entrée avec d'un côté les diplômes et de l'autre des critères classants fondés sur des verbes d'action, pouvait permettre d'éviter les incompréhensions et les confusions sur les définitions. La délégation a souligné la difficulté, dans la grille UIMM, de faire parfois la distinction entre les différents degrés qui sont très semblables. Enfin, au sujet de l'élaboration du critère "connaissances", la CGT a proposé d'entendre d'autres experts et particulièrement ceux de l'Education Nationale afin de bénéficier de leur analyse sur les liens formation et emploi.

Ensuite, le débat a porté sur les cases du « référentiel d'analyse » (60 cases) et plus particulièrement sur les définitions complémentaires adossées à ce référentiel. Ainsi par exemple ont été définies les notions de contrôle, validation, latitude d'action...

Ce que l'on peut retenir une fois encore, c'est toute la difficulté, voire l'incohérence d'une approche de classification par les emplois. En effet, concrètement toutes les interventions sont en fait alimentées par des propos, des expériences portant sur des personnes dans le travail.

Le collectif « Conventions collectives »



Pour aider à la campagne d'information des salariés, vous pouvez passer commande des affiches et cartes postales [en cliquant ici](#)